

**LA COMMON LAW EN FRANÇAIS: LANCEMENT OFFICIEL
DU FONDS DE DOTATION
MICHEL BASTARACHE**

L'honorable Michel Bastarache

*L'honorable Michel Bastarache,
juge de la Cour suprême du
Canada. Texte d'une allocution
spéciale prononcée au Centre du
congres à Ottawa, le 10 février
2000.*

*The Honourable Mr. Justice Michel
Bastarache of the Supreme Court of
Canada. Text of a speech given at the
Congress Centre, February 10, 2000.*

Lorsque je regarde les personnes rassemblées ici aujourd'hui, le premier souvenir qui me vienne en mémoire est celui des premières rencontres en vue de la création de programmes de formation en français dans la common law. Le groupe était pas mal plus restreint. Si les objectifs et la détermination étaient certains, je ne peux m'empêcher de croire qu'on avait une idée bien imprécise de l'ampleur du défi à relever chez les participants, ce qui n'est probablement pas une mauvaise chose. Si la jeunesse avait de l'expérience, il est à craindre que son esprit d'entreprise serait souvent compromis.

Ce qui est remarquable, à mes yeux, c'est que l'on en soit si vite venu à considérer comme naturelle la possibilité d'enseigner et de pratiquer la common law en français. Plusieurs n'en voient pas la nécessité, trouvent que ce n'est pas pratique et que ça coûte trop cher, mais plus personne ne questionne le projet au plan de sa faisabilité. Il reste que la chose n'était pas évidente en 1977 et qu'il a fallu un certain courage pour s'engager résolument sur cette voie en faisant confiance à des jeunes gens et à quelques professeurs plus expérimentés qui allaient innover, même au plan linguistique, sans l'encadrement d'un régime législatif qui justifierait l'investissement.

Le projet était politique et social. Politique parce qu'il supposait la transformation du régime juridique encadrant la pratique du droit en Ontario et au Nouveau-Brunswick, en particulier, social parce qu'il visait la pleine participation de la minorité francophone à la vie de leur province et la réalisation d'une autre dimension de leur droit de préserver leur identité linguistique et culturelle. L'établissement du programme de common law en français est à mon avis une date charnière dans le développement des institutions judiciaires en Ontario et dans le développement de la communauté franco-ontarienne. Je crois qu'un bref regard sur ce qui a été accompli suffira à s'en convaincre.

Although it was depressing to see too many persons dismiss the original project of teaching the common law in French and integrating French into the practice of law by defining it as an initiative of militant social activists, there has been at every step a much large number of persons recognizing that this was in fact about access to justice, the integration of minorities and, in essence, the realization of our legitimate goals in building a bilingual and inclusive nation. I see in this room many of my former partners and associates in the practice of law and want to say how delighted I am that they are present. Although my practice was rather unique, I always felt nothing but support and consideration for my clients at the firm. This is why I never even considered the relevancy of the argument that the integration of French in the teaching and the practice of law was a "French thing". It was all about our idea of justice and the proper evolution of the legal system, something we all shared and were willing to support in a meaningful way. And it was successful.

Le programme français est à l'origine de changements profonds au sein des institutions judiciaires et dans la participation des francophones à l'administration de la justice. L'accès à la profession et l'accès à la justice étaient des conditions indispensables à la réalisation du principe de respect mutuel qui est le fondement de la dualité linguistique au Canada.

Laissez-moi vous rappeler quelques grandes dates:

- 1977 Ouverture du programme français initial.
- 1980 Premiers diplômés. Cette même année, des procès bilingues sont

- autorisés dans des cours désignées. Deux régions auront des tribunaux français pour la famille, les infractions mineures et les petites créances. L'Association des juristes d'expression française est créée.
- 1983 Promulgation de l'article 461.1 du *Code criminel* garantissant le droit à un procès devant un juge ou un juge et un jury parlant la langue de l'accusé.
- 1984 Adoption de la *Loi sur les cours de justice* élargissant l'accès à la justice en français et déclarant le français langue officielle en cette matière. En vertu de l'adoption de cette loi, les *Règlements de procédures civiles* sont maintenant disponibles en français. Transformation du programme français à l'Université d'Ottawa.
- 1986 Adoption de la *Loi sur les services* en français. En vertu de l'article 3(2) de cette loi, tous les projets de loi à caractère public de l'assemblée qui sont présentés après le 1^{er} janvier 1991 doivent être présentés et adoptés en français et en anglais.

Mais l'impact du programme n'est pas que formel. Il se reflète dans des statistiques de la faculté de droit qui révèlent beaucoup. Depuis 1960, la faculté a décerné 911 bacheliers à des francophones en common law, mais 774 (85%) depuis 1980. 24 diplômés sont juges; 11 sont professeurs de droit. Aujourd'hui, 239 membres du Barreau de l'Ontario demandent leur correspondance en français. L'AJEFO compte 1 300 membres. En 1980, 4 juges ontariens communiquaient avec le Commissaire à la magistrature en français; aujourd'hui, c'est 17.

Dans les années '70, entre 5 et 10 francophones étaient admis au barreau chaque année; entre 15 et 25 dans les années '80; entre 55 et 60 dans les années '90. L'aide juridique a adopté une politique de bilinguisme et le Barreau de l'Ontario a institué un programme d'admission de langue française. C'est un nouveau paysage que celui-là.

Looking at the composition of law firms today, one must also realize changes that have occurred at that level. Many firms have teams dedicated to serving clients in French. Most firms consider it their responsibility to ensure that materials received in French can be read within the firm and that reasonable arrangements can be made to handle litigation between parties speaking different languages. There are obviously difficulties to be surmounted, but I do not see much evidence of the acrimony that characterized practice during my first years at the bar. I am also convinced that there is great value in the actual diversity that is developing within law firms. I think it is much like the process of achieving gender equality. There is no substitute to the experience of working together, fixing goals together, socializing as professionals committed to developing a better legal system.

Comme je viens de le noter, je suis néanmoins conscient des ratés du système qui ont été récemment mis en lumière par le rapport Cousineau. Le nombre de procès en français reste inférieur aux besoins et aux attentes. Il y a des obstacles institutionnels au développement de la pratique en français. Il y a un manque d'éducation populaire concernant les droits linguistiques, et l'absence d'une promotion active des droits linguistiques affecte les statistiques. Mais il n'y a pas de quoi se décourager. Les diplômés francophones sont formés à la tâche, désireux de procéder en français, mieux équipés pour le faire au plan des instruments de travail. Un sondage indique que 70% des avocats francophones disent faire plus de 50% de leur travail en français en 1994.

La magistrature s'est transformée et est réceptive aux demandes. Pour ma part, il y a longtemps que j'ai compris que nous ne cesserons jamais d'être minoritaires, quelque soit le régime juridique.

Je veux terminer cette brève allocution en disant toute ma gratitude aux nombreuses personnes qui ont contribué durant toutes ces années à l'oeuvre importante que constitue le programme français de common law. Elles sont nombreuses et se reconnaîtront. Il y a des politiciens éclairés, notamment le juge en chef McMurtry, des adjoints politiques engagés, notamment Étienne St. Aubin et Réjean Patry, des praticiens avec une grande générosité, notamment le regretté Robert Paris et Peter Annis, des administrateurs universitaires courageux et visionnaires dont le père Guindon, un doyen ouvert, Bert Hubbard, les professeurs pionniers, Joe Roach, Saül Schwartz, et tous ceux qui ont suivi et dont bon nombre sont ici, des professeurs invités aussi, dont le juge Beaulne, le juge Marin, le juge Smith. Il est important aussi de souligner l'impulsion nouvelle qui va être donnée à cette oeuvre nationale par la nouvelle collaboration entre les sections de droit civil et de common law, grâce aux doyens Rodgers et Perret, et aux responsables du programme français de common law.

Indeed, I am really excited by this initiative. English-speaking students must not be forced to forego the tremendous advantages of training in both legal systems. We now have generations of students who have benefited from immersion programs and who have benefited from the openness of our institutions to new ideas and new ideals. I think our country has been missing out on the opportunities that result from having two great legal systems and that it cannot stop at comparing the two systems. It must borrow from each of them to develop unique solutions to difficult problems, using this formidable tool to fuel the creativity that is the landmark in jurisprudential law-making today.

Je suis heureux de m'associer à vous tous pour dire mon attachement à ce que fait l'Université d'Ottawa et ma confiance en la réussite de ses initiatives. Merci de cette opportunité.

